

PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

DECRET N° 82/195 / du 20/2/1982
Portant nomination de Monsieur OPAGNA
Blaise-Pascal en qualité de Directeur
Administratif et Financier à la SIDETRA.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution;
Vu le décret n°82/049 du 18 Janvier 1982 fixant les attri-
butions des Ministères;
Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;
Vu le rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au décret
n°80/644 susvisé;
Le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur OPAGNA Blaise-Pascal, Agent de SIDETRA,
est nommé Directeur Administratif et Financier au sein de ladite
Société.

Article 2.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures con-
traires au présent décret.

Article 3.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date
de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au
Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communi-
qué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 20/2/1982

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement

Le Ministre des Eaux et Forêts

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Henri DJOMBO.-